



**CAHIER DES CHARGES POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES AU PROFIT DE
L'ANPR DANS LE CADRE DU PROJET « SWAFY »**

Science With And For Youth

CONSULTATION N°03/2022



Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche scientifique

ABDELLY Chedly



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche scientifique



Projet financé par
l'Union européenne



I CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES



ARTICLE 1 : OBJET ET CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériel informatique détaillé au cahier des clauses techniques particulières selon le tableau suivant :

N° Ordre	Désignation	Quantité
1	Ordinateur de bureau (Type 1)	2
2	Ordinateur de bureau (Type 2)	9
3	Ordinateur portable	1
4	Photocopieur 4en1 (monochrome)	1
5	Vidéoprojecteur	1
6	Imprimante Couleurs	1
7	Disque Dur Externe	2
8	Pointeur lazer	1
9	Souris	3
10	Câble Rj45	15
11	Switch 24 ports	1
12	Téléphone fixe avec afficheur	8
13	Réfrigérateur	1
14	Micro-onde	1

1.2 Consistance du marché

La présente consultation est composée de quatorze (14) articles.

Le candidat a liberté de participer à un ou plusieurs articles objet de la présente consultation. Le nombre maximum des articles pouvant être attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les Entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les Entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler.



les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire Seront éliminées dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

ARTICLE 4 : ENVOI DES DOCUMENTS

- Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par Rapid-post ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
scientifique Rue Danton & ChaabenBhourri N°11, Lafayette, B.P. 177- 1002 Tunis – Tunisie**

Portant la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »

**CONSULTATION N°03/ 2022 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DU PROJET SWAFY**

Science With And For Youth

Les soumissions seront placées sous triples enveloppes cachetées. L'enveloppe extérieure sur laquelle ne doivent figurer ni l'identité ni la marque commerciale du soumissionnaire.

La première enveloppe intérieure doit être fermée et portera la mention "Offre Technique" dans laquelle sera présentée les caractéristiques techniques de Matériels informatiques objet de cette consultation et doit comporter le cachet et la signature du soumissionnaire ainsi que la date.

La deuxième enveloppe intérieure doit être fermée et portera la mention "Offre Financière" doit contenir l'offre financière, et doit comporter le cachet et la signature du soumissionnaire ainsi que la date.

Au plus tard le 07/12/2022

Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

5.1 Documents administratifs :

- La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
- Un extrait récent du registre national des entreprises

- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale,

- Un certificat de non-faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie,

- Une fiche de renseignement généraux (Annexe 1)

- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution,



- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sein de l'ANPR ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans,
- La soumission (Annexe 2)

5.2 Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

- Le formulaire de réponse
- Les fiches techniques et prospectus en couleur de chaque article en langue française

5.3 Documents financiers

Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3)

ARTICLE 6 : PRIX

Le marché qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de toute la fourniture.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe 3

Les équipements sont non soumis à la TVA.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le 15/12/2022

A cette date, les documents reçus ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR ou de la poste fait foi.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :



- La non-présentation de l'un des documents (Annexe 2 et Annexe 3) lors de l'ouverture des plis des offres financières
- Les offres reçues hors délais

ARTICLE 11 : EVALUATION DES OFFRES

12.1 Vérification et classement des offres

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

12.2 Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'ANPR procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disant par article.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR **et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.**

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

- Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées
- Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

12.3 Attribution du marché

Le marché sera attribué par article au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disant et ce après vérification de la conformité technique

ARTICLE 12 : NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation.

ARTICLE 13 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- Les documents administratifs
- La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- Le bordereau des prix-détail estimatif.



- L'offre technique

ARTICLE 14 : MODALITES & TERMES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué selon la modalité et termes suivants :

*100 % du montant de chaque expédition, seront payés dans les trente (30) jours contre présentation d'une facture un Bon de livraison et unprocès-verbal de réception définitive

ARTICLE 16 : DELAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture objet du marché qui découlerait de la présente consultation dans un délai maximum de **10 jours calendaires**

Le délai de livraison commence à courir à compter de lendemain de la réception de la notification du marché

Le délai d'exécution prend fin à la date d'établissement du procès-verbal de réception provisoire des équipements.

ARTICLE 17 : PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution du marché par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1‰) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 18 : DOCUMENTS D'EXPEDITION

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

- Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : **Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....**)
- Le bon de livraison original signé
- Une copiedubon de commande exonéré
- Le PV de la réception provisoire signé sans réserve

ARTICLE 19 : GARANTIE TECHNIQUE

19.1 Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :



*Tous les équipements objet de la présente consultation est exempté de défauts tels que ceux de fabrication, de matière, de conception et de montage.

Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.

Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'ANPR et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

19.2 Délai de garantie

Les équipements, une fois mises en place seront garantie pour une période d'**un (01) an** à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves correspondant.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

19.3 Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 20 : RECEPTIONS

20.1 Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'ANPR prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

20.2 Réception définitive :

Le procès-verbal de la réception définitive ne sera établi que lorsque toutes les conditions et stipulations prévues à l'Article 19 « **Garantie Technique** » ci avant auront été satisfaites.

ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandéevisant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations



objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- a. La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
- b. Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- c. Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- d. Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 22 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par

Le Soumissionnaire
soussigné (Signature &
caché commercial) Date.....



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche scientifique



Projet financé par
l'Union européenne



II/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES



Formulaire de réponse

ARTICLE 01 : Ordinateur de bureau (Type 1)

Caractéristique	Qte	Réponse
-Ecran et unitécentrale : « all in one » -Windows 10 ou 11 -Ecran : 23.8 " Full HD LED -ProcesseurIntel : Core i5 11è Gén, up to 4.2 GHz , 8Mo de mémoire cache -RAM : 12Go -DisqueSSD : 256 Go -VGA : Intel HD Graphique -WIFI / Bluetooth /webcam /4xUSB 3.0 / 1xUSB 2.0 /1xHDMI / 1xRj45 /Clavier & Souris Filaire	2	

ARTICLE 02 : Ordinateur de bureau (Type 2)

Caractéristique	Qte	Réponse
- Écran : 21.5" FULL HD - Processeur: Intel® Core™ i3-10110U (2,10 GHz up to 4,10 GHz Turbo max, 4 Mo de mémoire cache, Dual-Core) - Système d'exploitation: Windows 11 - Mémoire RAM: 8 Go - Disque Dur: 256 Go SSD - Carte Graphique: Intel HD Graphics avec WiFi, Bluetooth, 4x USB 3.2 Gen 1 Type-A, 1x USB 2.0 Type-A, 1x sortie HDMI 1.4, 1x RJ45, 1x prise audio combo 3,5 mm, 1x entrée CC	9	



ARTICLE 03 : Pc Portable

Caractéristique	Qte	Réponse
-Ecran : 15.6 '' Full HD IPS 144 Hz -Windows 10 ou 11 -Processeur Intel Core i5 11è Gén, up to 4.4 GHz , 8Mo de mémoire cache -RAM 12Go -Disque SSD 512Go -VGA :Nvidea RTX 3050 -Clavier rétroéclairé -WIFI / Bluetooth /webcam / 1xUSB -C super speed / USB type A super speed /1xHDMI / 1xRj45	1	

ARTICLE 04 : Photocopieur 4en1

Caractéristique	Qte	Réponse
Photocopieur Multifonction Monochrome -Chargeur Recto/Verso + Developpeur - Résolution: 600 dpi - Format des originaux / copies: Max A3 / Max A3 – Min A6R - Mémoire d'impression: 256 MB - Vitesse: 31 CPM A4 - Cycle copie: 999 Max - Sortie de 1ère copie: 5,2 Secondes - Préchauffage: 20 Secondes - Zoom: De 25% à 400% - Alimentation papier: Cassette de 250 feuilles et Bypass de 100 feuilles - Grammage papier: 55-105 g/m2 (bypass : 55-200 g/m2) - Duplex: Standard (60-105 g/m2) - Chargeur recto verso de 100 feuilles - Interface: USB 2.0 / RJ 45 - Impression Réseau: Standard	1	



ARTICLE 05 : Vidéoprojecteur

Caractéristique	Qte	Réponse
Vidéoprojecteur portable 3LCD - Projection sur le mur ou au plafond - Résolution native : 1280 x 800 (WXGA) - Affichez une image jusqu'à 150" - Haut-parleur 5 Watts - Source lumineuse laser : durée de vie de 20 000h (Eco) - Luminosité : 2000 Lumens - Contraste dynamique 2 500 000:1 - Zoom numérique 1.35x - Niveau sonore maxi 29 dB - Connectez un appareil de streaming pour un divertissement complet (Chromecast, Fire TV...) - 1x HDMI - 1x USB - Bluetooth - Dimensions 210 x 92 x 230 mm	1	

ARTICLE 06 : Imprimante couleurs

Caractéristique	Qte	Réponse
Imprimante Multifonctions à réservoir intégré - Ecran tactile - Format A3+ - Mode d'impression: Tête d'impression PrecisionCore - Fonctions 4en1: Impression, Numérisation, Copie, Télécopie - Recto-verso automatique (A4, papier ordinaire) - Vitesse d'impression 17 pages/min Monochrome, 9 pages/min Couleur - Résolution de la numérisation 1200 x 2400 DPI - Fax à grande vitesse en noir et blanc et en couleur - Connectivité: USB, Ethernet, Wi-Fi, Wi-FiDirect + 1 kit complet de bouteilles d'encre (1 × 127 ml N,3 × 70ml CMJ) + Câble USB (RPNN + USB-1.5M-BK)	1	



ARTICLE 07 : Disque dur externe

Caractéristique	Qte	Réponse
Disque SSD USB 3.2 - Ultra-Mince - Capacité 256 Go - Interface USB 3.2 Gen1 - Lecture 320 Mbps - Ecriture 100 MBps - Boîtier En Aluminium - Dimensions 53 X 89.5 X 9 Mm - Poids 50 G - Couleur Anthracite	2	

ARTICLE 08 : Pointeur laser

Caractéristique	Qte	Réponse
Pointeur Laser Presenter sans fil - Récepteur USB - 2x Boutons : pages suivantes et pages précédentes - Bouton On/Off	1	

ARTICLE 09 : Souris

Caractéristique	Qte	Réponse
Souris - Résolution Jusqu'à 6400 DPI - rétro éclairage - 7x Boutons - Longueur du câble 1.6m	3	

ARTICLE 10 : Câble RJ45

Caractéristique	Qte	Réponse
Câble Ethernet RJ45 - Cat 6 UTP - Longueur : 10m	15	



ARTICLE 11 : Switch

Caractéristique	Qte	Réponse
-Nombre de Ports: 16 Ports -Normes Réseau: 10/100/1000 Mbps LAN - Norme de ports: IEEE 802.3 10BASE-T, IEEE 802.3u 100BASE-TX, IEEE 802.3ab 1000BASE-T, Contrôle de flux IEEE 802.3x, Ethernet écoénergétique (EEE) IEEE 802.3az - Capacité de commutation: 48 Gbps - Taux de transfert de données: - Ethernet: 10 Mbps (half duplex), 20 Mbps (full duplex) - Fast Ethernet: 100 Mbps (half duplex), 200 Mbps (full duplex) - Gigabit Ethernet: 2000 Mbps (full duplex) - Tampon RAM: 512 Ko - Échange d'interface multimédia: Réglage automatique MDI/MDIX pour tous les ports - Dissipation thermique maximale: 46.04 BTU/h - Dimensions: 282.2 x 178.0 x 44.5 mm - Poids: 1.14 kg	1	

ARTICLE 12 : Téléphone fixe avec afficheur

Caractéristique	Qte	Réponse
- Ecran numérique - Fonction mains-libres - Journal des 68 derniers appels reçus - 4 mémoires directes (M1, M2, M3 et M4) - 10 mémoires de 2-touches - Touche Bis - 3 niveaux sonores	8	



ARTICLE 13: Réfrigérateur

Caractéristique	Qte	Réponse
Capacité:230L Nombre d'étoiles : 4 Classe climatique : N Système de froid statique Dégivrage automatique Thermostat réglable Poignées apparentes Pouvoir de congélation:2Kg/24h Dimensions: 55 x 56 x 152 cm	1	

ARTICLE 14: Micro-onde

Caractéristique	Qte	Réponse
Capacité:30 Litres Puissance:900 W Affichage LED, Fonction décongélation, Minuterie, Plateau tournant de 31.5 cm, Verrou de sécurité Alimentation électrique:230-240V/50Hz Dimensions:300 x 539 x 398 mm	1	



Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email:

Matricule Fiscale :,

Numéro du compte bancaire:.....

Banque :

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 2 : Soumission

Je soussigné

..... agissant en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société

Adhérent à la CNSS N° Enregistrée au
Registre National des Entreprises sous le N°
faisant élection de domicile à —

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°03/2022 relative à « l'acquisition de matériels informatiques pour le compte du projet SWAFY

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans les délais présents.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait. Déclare que sous peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Q.	P. U HT	Total HT	TVA	TOTAL TTC
1	Ordinateur de bureau (Type 1)	2				
2	Ordinateur de bureau (Type 2)	9				
3	Ordinateur portable	01				
4	Photocopieur 4en1 (monochrome)	01				
5	Vidéoprojecteur	01				
6	Imprimante Couleurs	01				
7	Disque Dur Externe	02				
8	Pointeur lazer	01				
9	Souris	03				
10	Câble Rj45	15				
11	Switch 24 ports	01				
12	Téléphone fixe	08				
13	Réfrigérateur	01				
14	Micro-onde	01				
					Total HT	
					TVA	
					TOTAL TTC	

Montant Total Toutes Taxes Comprises en toutes lettres

.....

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement
Supérieur
et de la Recherche scientifique



Projet financé par
l'Union européenne



Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique